



CLASSIQUES
GARNIER

THÈVENOT (Nadine), BARNIER (Louis-Marie), TASSET (Cyprien), AUBERT-TARBY (Clémence), « Comptes-rendus de lecture », *Socio-économie du travail*, n° 5, 2019 – 1, *Que font les organisations aux parcours professionnels ?*, p. 177-199

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09597-2.p.0177](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09597-2.p.0177)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Penser le travail pour penser l'entreprise, Olivier Favereau (dir.), Presses des Mines, collection Économie et gestion, 2016, 178 p.

Nadine THÈVENOT
CES – Université de Paris 1
– Panthéon Sorbonne

Cet ouvrage réunit des travaux de recherche menés au sein du département Économie et Société piloté par Olivier Favereau et Roger Baudoin du Collège des Bernardins dont l'ambition est de reconstruire une théorie de l'entreprise. Trois cycles de conférences ont été initiés depuis 2009. Si la première phase de leurs travaux se penchait sur les modèles de l'entreprise en sciences sociales et la « grande déformation » qu'a pu connaître l'entreprise sous la pression financière depuis les années 1980, la seconde, entamée en 2012, s'intéresse aux contenus même du travail¹. Comme l'indique le titre de l'ouvrage, il s'agit ici de « penser le travail » salarié pour « penser l'entreprise » et, au-delà, les contours des modèles économiques et sociaux auxquels nos sociétés aspirent.

L'un des apports est de mener cette réflexion sous un angle résolument pluridisciplinaire qui articule l'économie, la sociologie, la gestion et l'anthropologie. Olivier Favereau présente, dans l'introduction générale de l'ouvrage, la contribution de chaque chapitre à l'argumentation de deux thèses plaçant le travail salarié au centre de l'analyse de l'entreprise. Le travail salarié est défini comme une variable à trois dimensions, pouvant donner lieu chacune à une orientation positive ou négative, et sur laquelle chaque discipline va se positionner : capacité de production, capacité de coopération, capacité d'innovation. La première thèse, qu'il appelle « dé-constructive », relève du diagnostic de « déréliction du travail salarié », traduisant les phénomènes d'abandon et de souffrance au travail que l'on regroupe dans les facteurs psycho-sociaux de risques au travail. Le modèle d'entreprise dominant qui est associé à cet état est celui du capitalisme financiarisé dans lequel interviennent

1 La troisième poursuit ce travail depuis 2015 en intégrant la dimension politique de l'entreprise.

les éléments négatifs de chacune des dimensions du travail. La seconde thèse est dite « re-constructive », et invite à réhabiliter le travail au travers des côtés positifs de ses trois dimensions en vue de parvenir à un capitalisme moins coûteux socialement et plus démocratique. Cette invitation suppose d'adopter une analyse pluridisciplinaire et une approche économique aux antipodes de la théorie néoclassique, accusée d'avoir conduit à l'état de déréliction du travail salarié. Olivier Favereau resitue chacun des six chapitres au regard de leur objet pouvant se rapporter à l'une et/ou l'autre de ces dimensions du travail salarié et de leur contribution à l'une et/ou l'autre des deux thèses. De fait, et c'est là l'un des apports de cet ouvrage, les contributions et disciplines se font écho dans la perspective de comprendre la crise du travail salarié et les voies possibles pour une issue.

Les deux premiers chapitres poursuivent un double objectif en étant consacrés à la fois à une critique de la vision de l'entreprise et du travail développée dans les approches standards en économie, qui se trouvent dans l'incapacité à penser la réalité des entreprises et celle du travail salarié ainsi qu'à l'élaboration de propositions permettant de les dépasser. Olivier Favereau analyse d'abord les fondements théoriques de la théorie standard et de la théorie standard étendue. Le modèle de l'*homo economicus*, dans lequel le travail est pensé comme une désutilité et le travailleur comme un potentiel fraudeur, a conduit les auteurs de ces approches dans une impasse caractérisée par la négation à la fois de la réalité de l'entreprise, mais surtout du contenu même du travail. La proposition d'Olivier Favereau, abordée en fin de chapitre, invite à se tourner vers des hypothèses hétérodoxes et réalistes faisant appel, notamment, au droit et à l'anthropologie pour comprendre la positivité intrinsèque du travail salarié. Du point de vue des hypothèses comportementales, il s'agit alors de considérer l'utilité du travail pour un *homo economicus* doté d'une capacité de jugement moral. Du point de vue des réalités juridiques, il faut prendre acte que le travail s'effectue dans le cadre d'une relation de subordination caractéristique du contrat de travail, mais aussi dans le cadre du droit des sociétés impliquant la gestion des interactions entre des employés et des employeurs de différents statuts.

Dans le deuxième chapitre, Helena Lopes poursuit la critique des théories standards de l'entreprise entamée par Olivier Favereau, en proposant une analyse des fondements microéconomiques des comportements

développés dans les principales théories dites de la firme axés l'un sur l'opportunisme, à la suite des travaux de Williamson, l'autre sur les « *feelings of entitlement* » en référence au modèle de Hart et Moore (2008). Selon les termes de l'auteur, cette expression renvoie « aux sentiments de ce à quoi on a droit ». Dans le modèle de la théorie des droits de propriété, elle conduit à concevoir que les employés peuvent fixer leur niveau d'effort *ex post* selon le sentiment qu'ils ont de recevoir ce qu'ils méritent à partir de ce qui a été déterminé dans le contrat. Helena Lopes, en considérant l'ancrage du « sentiment d'être bien traité » dans des normes sociales, montre alors que l'introduction de ce facteur humain suppose de rompre avec le modèle standard de l'*homo economicus* exclusivement construit sur ses capacités de calcul. L'auteur prend le soin de faire un rappel essentiel, à savoir qu'il ne peut y avoir d'entreprise sans employés. La relation d'emploi constitue, dans cette perspective, une institution fondamentale pour comprendre l'entreprise. On se trouve d'emblée ici en opposition avec les théories standards de la firme qui n'ont pas de conception explicite de la relation d'emploi. En effet, ces approches placent au centre de leur analyse des facteurs « humains » qui ne sont pas spécifiques à la relation d'emploi mais à l'ensemble des transactions. L'auteur étudie alors la spécificité de la relation d'emploi à partir de sa définition légale – celle qui caractérise le déséquilibre du pouvoir associé au contrat de travail –, et de la spécificité de l'objet échangé – à savoir la prestation de travail, elle-même définie comme une activité humaine spécifique satisfaisant des besoins sociaux et psychologiques. Le fait que le travail ait du sens, qui se construit en interaction dans un collectif, permet aussi une plus grande efficacité pour l'entreprise. Ce chapitre contribue ainsi à la fois, nous semble-t-il, à la thèse « dé-constructive » parce que l'on comprend que l'individualisation des performances, du contrôle et de l'évaluation ont contribué à la dégradation des conditions de travail, et à la thèse « re-constructive », dans la mesure où l'auteur met l'accent sur le besoin d'interactions coopératives pour que le travail retrouve du sens et bénéficie d'un apprentissage collectif.

Roger Baudoin mène, dans le troisième chapitre, une réflexion anthropologique sur les modalités d'exercice de la fonction de direction et ses conséquences en termes de développement des savoirs et de coopération des membres de l'entreprise. Dans une perspective en rupture avec l'approche économique du travail axée sur la désutilité, il défend la thèse

selon laquelle seul le travail est créateur. Les actionnaires ou prêteurs, s'ils permettent de rendre possible un projet d'entreprise par leur apport des fonds financiers, n'apportent pas les compétences au projet de création collective de l'entreprise. La capacité de coopération attachée au travail est ici privilégiée pour rendre compte de la création collective de valeur par l'entreprise. Il s'ensuit une analyse des fondements de « l'action dirigée » qui conditionnent le potentiel de création collective. Autorité et pouvoir font l'objet d'une analyse anthropologique pour déterminer les conditions sous lesquelles le dirigeant parvient à définir un projet commun, partagé par les membres de l'entreprise dont le consentement est essentiel dans la mise en œuvre de la coopération. L'auteur conclut sur les enjeux politiques de cette conception de l'entreprise comme dispositif de création collective en prônant la mise en place d'instances de gouvernance participatives laissant la place à l'expression des salariés et de contre-pouvoirs.

Le quatrième chapitre, par son ancrage sociologique, permet de s'attacher au contenu concret du travail. Alexandra Bidet montre ainsi la nécessité d'actualiser les représentations du travail contemporain par rapport aux figures traditionnelles du travail ouvrier taylorisé et du métier artisanal. À rebours des figures traditionnelles et des visions économiques ou sociologiques ancrées sur le travail comme source de revenu, effort ou statut social, la démocratisation de l'entreprise suppose d'insister sur les dimensions créatives, productives et politiques du travail.

Les deux derniers chapitres recourent aux sciences de gestion. Amélie Seigneur étudie les pratiques de gestion du travail dans les grandes entreprises en mettant l'accent sur les mutations managériales opérées depuis la firme fordiste. La « dictature du chiffre » et le management par les ratios dans les grandes entreprises soumises à la valeur actionnariale ont conduit à des pratiques de gestion des ressources humaines conjuguant bureaucratie (services déconnectés des lieux de travail, progiciels de gestion...) et modèle du marché (individualisation et flexibilisation de la relation d'emploi), ignorant les questions de justice sociale sur le contenu et le sens du travail.

Dans le sixième et dernier chapitre, Jean-Marc Le Gall s'inscrit dans une démarche normative en discutant les modèles de participation directe des salariés « en échange de leur coopération efficiente ». Critique à l'égard des démarches entreprises à la seule initiative des employeurs, l'auteur considère le renforcement du rôle économique du

comité d'entreprise et la généralisation d'administrateurs salariés dans les conseils d'administration comme deux modalités concrètement envisageables. Le comité d'entreprise ne constituant pas une instance décisionnelle, l'auteur examine les conditions de réalisation de la deuxième option. Sa proposition vise à amplifier la participation d'administrateurs salariés, mais elle se combine aussi à deux conditions. D'une part, en référence à l'orientation de la CFDT, les administrateurs doivent intégrer que les conseils d'administration ne sont pas le lieu de l'expression des revendications syndicales et, d'autre part, le champ d'intervention des conseils d'administration devrait être élargi aux questions humaines et sociales. Finalement, si l'auteur entend participer à la thèse « reconstructive » de l'entreprise, il inscrit la mise en place de sa responsabilité sociale dans la recherche de compromis.

Au final, l'ensemble des contributions invitent à se doter d'une conception du travail pour *penser l'entreprise*. La postface de François Vatin apporte une dimension supplémentaire ou qui pouvait rester jusque-là implicite, celle de l'institution salariale pour penser l'entreprise par le travail. Elle ouvre la voie, selon nous, à la troisième phase du programme des Bernardins, centrée sur la dimension politique de l'entreprise permettant de caractériser les modes de gouvernement et la création de communs.

*
* *

Syndicalisme et santé au travail, Lucie Goussard et Guillaume Tiffon (Dir.),
Éditions Du Croquant, 2017, 276 p.

Louis-Marie BARNIER
LEST – Aix-Marseille Université
– CNRS

« Les habits neufs de la lutte de classe », tel est le sous-titre suggéré dans leur conclusion par les deux coordinateurs du livre qui invitent le syndicalisme, en s'emparant des questions de santé au travail, à « redynamiser le conflit social et (à) sortir de la crise dans laquelle il est

empêtré depuis de longues années » (p. 260). Le syndicalisme constitue le fil conducteur de cet ouvrage, bien plus que les conflits sociaux ou la santé et les conditions de travail, pourtant l'« un des ressorts essentiels de la mobilisation contre la Loi Travail » (Beynel, p. 246¹).

Ce livre au titre ambitieux débute par une préface de J.-P. Durand qui décrit les épisodes de l'échange salaires-conditions de travail qui ont marqué le xx^e siècle. Depuis la loi de 1898, qui « reconnaît les responsabilités de l'employeur dans les accidents du travail » (p. 9), la couverture sociale des salariés n'a cessé de s'améliorer. Mais ce « compromis où les deux parties sortaient gagnantes n'était qu'un leurre : les profits ne cessaient de croître alors que l'espérance de vie des ouvriers (Ouvriers spécialisés en particulier) ne suivait pas la courbe nationale » (p. 11). La santé des travailleurs était saisie davantage par les syndicats comme levier pour obtenir des primes diverses, malgré la création en 1947, à l'occasion de la Sécurité sociale, des Comités d'hygiène et de sécurité et de l'Institut national de recherche et de sécurité. L'auteur note le basculement des années 2000 où « la santé psychique au travail est devenue un enjeu central en France, y compris dans les services, pour les syndicats et le milieu des chercheurs » (p. 13), accompagnant une nouvelle approche de l'expertise universitaire.

L'introduction de L. Goussard et G. Tiffon résume ensuite utilement et efficacement chacun des chapitres. Les dix-sept contributions, provenant de syndicalistes comme de chercheurs, s'organisent autour de six thèmes : les transformations du travail, les portées et limites du Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), l'articulation des savoirs militants et experts, la négociation de la santé au travail, la politisation possible des débats sur la santé au travail et l'opportunité pour repenser l'action syndicale à travers la santé au travail. Plutôt que de les envisager successivement, nous proposons de croiser les différents thèmes retenus dans les contributions et de faire dialoguer les auteurs, au risque de faire apparaître une homogénéité du livre qu'il ne prétend pas avoir tant sont différents les angles d'approche et la nature des matériaux mobilisés, ou de fragmenter la cohérence de chacune des positions.

L'activité syndicale dans le domaine de la santé au travail est mise en lumière grâce à plusieurs contributions. Elle se manifeste dans l'intérêt porté par des CHSCT aux expositions chimiques : le CHSCT se pose en

1 Nous indiquons ici le nom des auteurs des différents chapitres de l'ouvrage.

« pole position » pour rassembler ce qui est éparé dans l'entreprise, tendant à « occuper une place vacante dans l'organisation de la prévention des risques professionnels » (Granaux, p. 57). Le CHSCT est « une force qui inscrit les réflexions sur les conditions de travail et, de manière générale, sur la santé au travail, dans un rapport social » (Gallioz, p. 83). Autre aspect moins souvent souligné, le syndicaliste est porteur du métier au sein du CHSCT, or « le métier est aussi vecteur de la résistance collective à la subordination (...) le métier est politique » (Fraquelli, p. 88).

Les obstacles à une action syndicale sont largement évoqués par plusieurs contributeurs. « Inventer et construire une politique revendicative est particulièrement ardue dans un contexte de chômage très élevé, d'individualisation de la gestion des salariés et leur mise en concurrence, de la précarité subjective qui les neutralise » (Linhart, p. 39).

Face à ces dimensions singulières et individualisantes du rapport à la santé ou à la pénibilité du travail, S. Fortino analyse les différentes phrases d'une grammaire syndicale déclinée par les cheminots : confronté à une transformation de leur régime de retraite, le syndicalisme cheminot cherche d'abord à unifier à travers la défense du statut ; dans un second temps les organisations syndicales s'engagent dans une longue négociation sur la reconnaissance et la compensation (voire la réduction) de cette pénibilité, devenue « une opportunité pour négocier » (Fortino, p. 172) ; une négociation ultérieure sur la Qualité de vie au travail sera l'occasion d'interroger le travail réel et l'organisation du travail à travers son sens. Ce va-et-vient entre un discours politique général unifiant et un travail de terrain sera éclairé par une recherche-action sur la formation des militants à l'analyse du travail.

Les obstacles relèvent aussi du cadre contraint du CHSCT, où « s'affrontent des rapports sociaux de tous ordres : de classe bien sûr, aussi parfois de genre, de génération » (Gallioz, p. 79), complexifiant l'instance et conduisant à ce que « ce soit les directions qui donnent le sens et la portée de ces consultations à travers la décision de suivre ou non les recommandations, les avis du CHSCT » (Gallioz, p. 80). P. Bouffartigue et C. Massot mettent en évidence l'importance de construire un rapport de force dans le CHSCT, « à l'articulation du rapport de force syndical et de la mise en discussion du travail réel » (p. 69). « L'activité syndicale prisonnière d'autres urgences » (Bouffartigue et Massot, p. 68) est confrontée, dans le domaine des conditions de travail, à son cantonnement en une

question technique qui mène à « un isolement de ces “dits techniciens” du syndicalisme » (Fraquelli, p. 89) et à une reformulation des questions soulevées à travers le prisme traditionnel : « Même lorsque les débats syndicaux pointent, par exemple, le thème de l'évolution d'un métier, ceux-ci se transforment rapidement pour retomber inéluctablement en revendications sur l'emploi, sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sur l'avenir du service public et les salaires » (Fraquelli, p. 89). La santé au travail est aussi largement abordée comme une opportunité pour le syndicalisme. À la lecture de l'ouvrage, on ne peut qu'être frappé par la place donnée à la réflexion générale sur le décentrement de la question vers le travail, repris dans plusieurs textes : les questions de santé et conditions de travail constituent une opportunité pour repenser le syndicalisme, ses liens avec le travail et principalement avec les salariés.

Le travail réel est évoqué dans de nombreuses communications. « Pour que les risques psychosociaux fassent l'objet d'une activité de prévention, il est nécessaire que le travail soit discuté dans l'enceinte du CHSCT » (Bouffartigue et Massot, p. 69). De même, la « compréhension des situations concrètes de travail » (Gallioz, p. 81) peut être au centre d'une véritable politique de prévention, dès lors que la direction accepte d'élargir aux conditions de travail, comprises comme toutes les conditions *du* travail, l'intervention du CHSCT dans le cas de transformation de l'activité, ici d'une clinique. Cependant M. Loriol insiste sur l'écart entre les catégories utilisées par les salariés pour saisir leur difficulté (souffrance, stress, harcèlement), et la volonté syndicale d'avancer « des revendications plus collectives » (p. 114).

Investir cette question du travail revient à poser la relation qu'entretient le syndicalisme avec les salariés : l'enjeu devient non pas la santé au travail, mais la réponse à la crise syndicale. S. Fortino décrit la nouvelle stratégie de la CGT : « rentrer par la porte du travail » (citant P. Martinez) permet ainsi, en passant de la défense de l'emploi à la conquête du travail et à partir d'un bilan négatif sur la possibilité pour les salariés de « peser sur le niveau des dividendes versées aux actionnaires » (p. 167), de poser le travail comme « facteur de santé » (p. 166) en se référant à Canguilhem : il s'agit pour la CGT de renouer avec les salariés afin « d'agir concrètement sur la désyndicalisation massive » (p. 163).

Rompant avec un « syndicalisme de “l'avant-garde éclairée” » (Fraquelli, p. 91), les syndicats doivent « repenser leurs liens avec les salariés » (Mias,

p. 145). Le « travail réel (devient un) moyen de transformation de l'activité syndicale » (Bouffartigue et Massot, p. 74) qui serait enfermée dans des arènes institutionnelles. C'est aussi « un renouvellement des pratiques syndicales » (p. 217) que souligne L. Théry, décrivant comment la CFDT a pu répondre par des recherches-action aux enjeux de connaissances et de pratiques, face au « déplacement, voire le cumul, d'une organisation qui contrôle le corps et la gestuel vers des formes d'organisation qui contraignent le psychisme » (p. 218). L'intervention syndicale peut même se mener à partir des dysfonctionnements créés par des choix managériaux éloignés du travail réel et de ses contraintes, dont le moindre effet n'est pas de rompre les collectifs de travail (Bouffartigue et Massot, p. 77).

C'est aussi une opportunité qu'A. Mias discerne dans la promotion de la négociation des conditions de travail : confrontés aux difficultés « à mettre en débat la situation socio-économique et les réponses en matière d'emploi » (p. 142), les représentants des salariés « tendent alors à repositionner les débats et actions syndicales sur les questions de charges de travail et de risques psychosociaux » (p. 142). Ce « déport (représente) une continuation du débat sur l'emploi par d'autres moyens » (p. 146), il engage d'autres espaces (CHSCT) ou acteurs (médecins du travail, services de santé-sécurité, experts), nous y rajouterons les salariés eux-mêmes, ce sur quoi d'autres communications insistent.

Plusieurs textes invitent même le syndicalisme à une réflexion plus stratégique. Ce nouveau cadre constitue une opportunité, pour Solidaires, de décliner une ligne syndicale particulière croisant rapport de force et construction de droits communs à tous les salariés, notamment celui du droit à la santé, permettant de « concilier intégration institutionnelle et syndicalisme de lutte » (Tcham, p. 148) : « le caractère transversal de l'objet lui sert ainsi d'appui pour construire de l'interprofessionnel et appuyer sa démarche d'extension vers le privé » (Tcham, p. 158). L. Vogel éclaire ce débat stratégique en relatant, dans les décennies 1960 et 1970, la capacité du mouvement ouvrier italien à conceptualiser les expériences pratiques en l'articulant avec « les luttes politiques d'ensemble » (p. 200), permettant que « cette force singulière des mobilisations pour la santé au travail (soit) une des sources de la profonde dynamique anticapitaliste » (p. 201) de la société italienne dans cette période.

Le livre dévoile aussi un enjeu qui pourrait faire l'objet d'études ultérieures. La santé au travail ouvre en effet l'opportunité de retravailler

le lien du syndicalisme avec les experts, les universitaires, et plus largement le monde intellectuel. N. Spire analyse l'expertise comme une force dans le jeu qui se joue face à l'employeur, croisant les regards des experts, des salariés et des syndicalistes eux-mêmes. L'expert permet de « faire advenir cette parole (des salariés) et avec elle la richesse des différents savoirs, des différentes expertises » (p. 100). S. Fortino évoque une recherche menée en commun entre universitaires et syndicalistes à la SNCF. La convocation par différents contributeurs, notamment syndicalistes, de Canguilhem, Trentin, Clot, Davezies. . . , montre une certaine attente envers le monde académique. Mais l'enjeu de connaissance reste entier. À partir du bilan d'un séminaire croisant regards académiques et militants, E. Counil et E. Henry avancent que la « contrainte de devoir placer le débat sur le terrain scientifique plutôt que sur celui des formes de lutte propres aux conflits sociaux » (p. 120) participe du rapport de force entre employeurs et salariés. Ils soulignent la « très faible probabilité » (p. 123) du lien entre mobilisation et expertise dans la connaissance de la santé au travail : le paradigme épidémiologique est en défaut dans ce domaine, les effets différés des expositions sur la santé réduisent l'évidence du lien direct, le doute scientifique s'instaure dans un contexte où les débats visent à « s'abstraire de l'espace social de conflictualité » (p. 126). Les auteurs concluent sur « la difficulté des organisations syndicales à mobiliser des scientifiques » (p. 129). C'est aussi cet enjeu d'une mobilisation commune de syndicalistes et scientifiques qui apparaît central, aux yeux d'A. Thébaud-Mony, pour « briser l'invisibilité des maladies professionnelles » (p. 187).

Placé souvent sous l'angle du rapport à l'expertise mais parfois comme un effort pour « trouver des alliés » (Beynel, p. 247), le livre, qui mêle utilement les approches universitaires et syndicales, amène à réfléchir sur la capacité du syndicalisme à dialoguer avec le monde universitaire. Chaque confédération annonce ainsi associer des universitaires à ses recherches, dans des groupes de travail sur travail et émancipation (Fortino), dans le cadre de recherche-action (Théry), en ouvrant les colonnes du bulletin mensuel de Solidaires (Beynel) ou à travers un institut de recherche (Baunay). « Les élus ont besoin d'eux pour les alerter » (Granaux, p. 63). Un effort réflexif universitaire compléterait ce premier mouvement, tel ce « renouveau important de la recherche et de la pédagogie » (Vogel, p. 204) opéré par l'université italienne accueillant les ouvriers de la Fiat.

L'ouvrage laisse cependant sur sa faim concernant le domaine étudié. La « dimension genrée de l'invisibilité » (Granaux, p. 62) du lien entre exposition aux produits chimiques et santé, reste peu prise en compte par un syndicalisme masculin. Difficulté, inhérente au syndicalisme, à intégrer dans une démarche commune l'ensemble du salariat, notamment les femmes, les sous-traitants et les immigrés, note L. Vogel dans ce même ouvrage. Il présente des perceptions différentes des enjeux autour de la santé au travail ainsi que les difficultés renouvelées pour le syndicalisme d'aborder cette question. L'objet même Santé au travail devient objet de confrontation, telles ces négociations dans la fonction publique, centrées sur un savoir technique dans un contexte d'absence quasi-générale de système de santé au travail, participant ainsi d'une dépolitisation du contenu à côté de la dépolitisation de la confrontation à l'État (Tcham, p. 150) : la santé, un effort à mener en commun ? Parler de santé au travail ramène-t-il le syndicalisme à « un syndicalisme de victimes » (Naton, p. 212), auteur-syndicaliste qui rappelle utilement que la Sécurité sociale, dont il est administrateur, devrait jouer un rôle central dans la prévention des risques plutôt que la réparation. Cet objet de débat révèle ainsi les tensions qui le traversent : la santé au travail, droit fondamental ou objet de négociation ? Le CHSCT, « instance essentielle pour les conditions de travail » (Gallioz, p. 79) ou bien instance réservée « aux enjeux de métiers » (Fraquelli, p. 88) considérés comme non stratégiques par rapport à l'emploi, les salaires ou la défense du service public ?

L'ouvrage ne permet cependant pas de valider la proposition de M. Lorient suivant laquelle les syndicalistes se détermineraient suivant deux registres, partagés par « une ligne de fracture persistante » (Lorient, p. 117), l'approche valorisante du travail constitutif de la personne (CGT, CFDT), ou le refus du travail nocif dans une perspective lafarguienne (Solidaires). De même l'opposition entre une critique « radicale » et une critique « réformiste » (Martin, p. 42), ou la nécessité pour les seuls syndicats CGT ou Solidaires de « reconflictualiser les débats sur la santé au travail » (Goussard et Tiffon, p. 257), apparaissent moins pertinentes à la lecture de ces textes. Autour du travail se tissent de nouvelles confrontations. Mais le travail, parfois réifié dans certaines contributions qui oublient sa nature de « support de rapports sociaux² », ne paraît-il pas

2 Vincent J.-M. (1995), « La légende du travail », in Cours-Salies P. (Dir.) *La liberté du travail*, Paris, Syllepse, p. 71-82.

pour certains un objet moins compromettant, finalement, que la santé au travail, droit fondamental logé au cœur du rapport d'exploitation ?

*
* *

Le Précariat. Les dangers d'une nouvelle classe, Guy Standing, Les Éditions de l'Opportun, 2017, 474 p.

Mapping Precariousness. Labour Insecurity and Uncertain Livelihoods, Emiliana Armano, Arianna Bove, Annalisa Murgia (ed.), Routledge, 2017, 236 p.

Cyprien TASSET
LSCP – Université Paris-Diderot
Membre d'Origens Media Lab

Depuis ses premières apparitions dans le débat français à la fin des années 1970, la notion de précarité, avec ses déclinaisons « précaires », « précariat », « précarisation », y a consolidé sa position parmi les termes centraux de la question sociale. Cette position s'est également internationalisée, surtout à partir du XXI^e siècle, de sorte que des publications en provenance de la sphère anglophone renvoient aujourd'hui à la sociologie française un écho transformé de ses propres façons de penser la précarité. C'est le cas de deux parutions récentes : le collectif *Mapping precariousness*, ainsi que la traduction française de l'essai de Guy Standing sur le « *precariat* », originellement paru en 2011.

Marqués tous les deux par la tentative, au milieu des années 2000, de coordonner un militantisme des « précaires » à travers l'Europe et au-delà, sous le nom d'*Euromayday*, ces deux ouvrages s'interrogent chacun à sa façon sur une possibilité moins envisagée par les travaux français : celle du renversement de la question sociale de la précarité en la force sociale (potentiellement progressiste et émancipatrice) des précaires.

C'est particulièrement évident en ce qui concerne l'essai de l'ancien économiste du Bureau International du Travail, Guy Standing. Il développe l'idée selon laquelle le « précariat » serait à l'échelle globale une

« classe en gestation », produite par le reflux des politiques social-démocrates face à la valorisation néolibérale de la flexibilité. Le précaire est appelé à devenir une classe-pour-soi (traduite dans l'édition française par « classe en soi », ce qui est un contresens), mais son orientation politique dépendra de celle de ses fractions qui prendra l'ascendant. G. Standing fait proliférer l'hétérogénéité interne du précaire au risque de perdre de vue son principe d'unification : les clivages de génération, de genre, de statut d'emploi, de niveau de qualification et de rapport à la citoyenneté (dans le cas des migrants) s'enchevêtrent à côté d'affirmations en bloc sur les aspirations du « précaire », que l'on peut soupçonner d'être irréaliment détaillées.

En s'accrochant à l'interrogation sur l'échec d'*Euromayday* qui ouvre le livre, on peut discerner trois groupes principaux : la jeunesse diplômée, informatisée et culturellement cosmopolite, qui peine à accéder au salariat régulier, et qui constituait la base sociale du mouvement. Ses revendications cherchaient la convergence avec un deuxième groupe, celui des travailleurs-e-s migrant-e-s, mais ne parvenaient pas à s'adresser à un troisième groupe : le reliquat vieillissant des classes laborieuses nationales, dévalué quant à ses qualifications, fragilisé du point de vue de l'emploi, et tenté par la xénophobie. Celle-ci nourrit une « politique infernale », dans laquelle les technologies numériques de contrôle développées par les pouvoirs néolibéraux publics et privés donnent une portée extrêmement menaçante à l'essor des courants politiques « néofascistes », nourris par le ressentiment flottant suscité par un État social dont les prestations de plus en plus « conditionnelles » seraient ressenties comme contraignantes et humiliantes.

La « politique paradisiaque » qui pourrait éviter cette issue en répondant au besoin de sécurité économique des diverses fractions du précaire prendrait acte de l'obsolescence de la social-démocratie travailliste du xx^e siècle. Prenant à contre-pied beaucoup de courants héritiers du mouvement ouvrier, G. Standing recommande une « marchandisation intégrale du travail », dont il assure que le résultat serait « progressiste » à condition qu'un « revenu universel » permette à chacun, et surtout aux travailleurs jusque-là les plus vulnérables, de bénéficier d'un pouvoir de marché, c'est-à-dire de retrait, face aux offres d'emploi insuffisamment attractives. Cela n'exclut pas le développement d'organes représentatifs des diverses franges du précaire, permettant des négociations collectives.

Le revenu universel permettrait également de remédier aux contraintes déstructurantes que le travail fragmenté et l'État social « conditionnel » exercent sur le temps vécu du précaire. En assurant l'accès à un temps de loisirs, il encouragerait la délibération démocratique. Enfin, G. Standing voit dans le précaire le sujet naturel des revendications écologistes, du fait d'un sens de la dépendance aux « communs » plus vif que parmi les franges supérieures du salariat (p. 446-447).

De facture plus académique, bien qu'il intègre aussi plusieurs militants parmi ses auteurs, *Mapping Precariousness* présente une démarche à certains égards inverse de celle de G. Standing. Là où ce dernier prétend instituer la définition nouvelle d'un « précaire » en cours d'émergence, E. Armano, A. Bove et A. Murgia assument d'emblée dans leur introduction s'inscrire dans une histoire « fragmentée » du « concept de précarité » (*precariousness*, même si *precarity* est tout autant utilisé dans le livre, sans que cela corresponde toujours à une différence conceptuelle claire). L'ouverture, centrée sur une chronologie plutôt italienne de l'émergence de ce concept dans les années 1960, puis de son éclipse jusque dans les années 1990, illustre cette fragmentation, en apportant des informations méconnues au sein des reconstitutions de la trajectoire de la précarité davantage centrées sur des sources françaises, mais aussi en méconnaissant certains de leurs résultats¹. Le travail pour reconstituer les circulations internationales complexes de la notion de précarité autour de la question sociale depuis le dernier tiers du XX^e siècle reste à faire. Mais la grande variété des recherches rassemblées et de leurs rapports à la notion centrale de l'ouvrage offre, sinon une « cartographie » cohérente de ses usages, du moins un bon aperçu des façons dont des chercheurs anglophones qui sympathisent avec les mouvements de « précaires » s'en sont emparés.

Une première partie porte sur les « subjectivités ». Dans le chapitre 1, l'une des meilleures contributions du recueil, sans vraiment reprendre la notion de « *precariousness* » à son compte, F. Barchiesi insiste sur la permanence du travail précaire en Afrique, mais aussi sur les illusions des politiques s'efforçant de transposer dans ce continent le progressisme du

1 Voir J.-C. Barbier, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, 2005, vol. 46, n° 2, p. 351-371, P. Cingolani, *La Précarité*, Paris, PUF, 2005, ainsi que C. Tasset, « La mesure des précaires : Revisiter la genèse de l'idée de précarité à la lumière des rapports à la quantification », *Sociologie et sociétés*, 2017, vol. 49, n° 1, p. 215-237.

travail salarié, aussi bien que celui de l'émancipation micro-entrepreneuriale. B. Sommer évoque ensuite (chapitre 2) les pressions qui poussent des ouvriers chinois d'âge mûr à chercher leur chance dans des trajectoires entrepreneuriales hasardeuses plutôt que dans des stratégies collectives de négociation de leur condition. De retour en Europe, E. Armano et A. Murgia présentent au chapitre 3 les résultats d'une enquête sur les « *knowledge workers* » italiens. C'est l'occasion pour elles d'insister sur l'articulation entre transformations du travail et de l'emploi, et formes contemporaines de « subjectivité », ainsi que sur les jeux ambigus entre « managérialisation de la subjectivité » et « retrait hors des formes de marchandisation et de valorisation » (p. 57). Sur un terrain socialement proche de celui des chercheuses italiennes, M.-C. Bureau et A. Corsani décrivent (chapitre 4) une expérience d'autonomisation collective sous la forme des Coopératives d'Activité et d'Emploi. Dans un registre plus sombre, l'écrivain I. Southwood dénonce l'inculcation de l'impératif d'« employabilité » aux chômeurs britanniques et s'interroge sur les moyens de la déjouer (chapitre 5).

Le chapitre 6 est consacré par G. Morgan et J. Wood au précarariat académique australien, sur un fond de destruction de la collégialité universitaire². Avant de retracer la grève de salariés d'une chaîne de télévision en Grèce, M. Spyridakis (chapitre 7) note le caractère « vague » de la notion de précarité : l'« usage scientifique du terme, son approche statistique, la mesure dans laquelle les formes d'emploi non-standard sont précaires ou non, et les différences de sa signification d'un pays à l'autre » resteraient à clarifier (p. 98). Une difficulté semblable se retrouve dans le chapitre 8 où J. Richardson évoque les difficultés rencontrées à l'occasion de la réalisation d'un documentaire sur « le travail précaire en Roumanie », au cours duquel « nous nous sommes rendues compte que le concept de précarité, qui avait été importé d'Europe de l'Ouest, ne correspondait pas véritablement à la réalité » (p. 110).

Pourtant, loin de généraliser cette remarque vers un constat d'incommunicabilité internationale des mots de la question sociale, le chapitre 9 décrit l'émergence au XXI^e siècle d'un militantisme des « précaires » explicitement lié à celui de l'Europe, même s'il s'est plutôt cristallisé sur le terme de « *freeters* », dans un Japon où les jeunes générations

2 Analysé pour la France dans Ch. Granger, *La destruction de l'université française*, Paris, La Fabrique, 2015.

rencontrent une situation structurellement dégradée. En s'appuyant sur la thèse de Carl Cassegård, S. Richter rapporte que certains animateurs des mouvements de *freeters* glissent des revendications professionnelles vers l'auto-organisation de la survie en marge de l'économie formelle.

Dans les chapitres 10 et 11, D. Papadopoulos puis A. Foti ouvrent une partie plus courte, consacrée aux mouvements sociaux contre la précarité, en s'interrogeant sur le déclin du mouvement *Euromayday* et sur ses rapports avec les Révolutions arabes de 2011. A. Foti rappelle la charge d'espoir politique qu'en tant que militant, il avait investie dans le « précaire », vu comme une « nouvelle classe émergente [...] », composée de femmes et de migrants, de jeunes des classes populaires et moyennes, de femmes de ménage et de hackers, dont nous pensions qu'elle allait bientôt éclipser les priorités politiques d'une génération vieillissante d'ouvriers et de salariés du tertiaire » (p. 152)³. V. Graziano (chapitre 12) lui répond en notant qu'« après vingt ans de luttes autour de la précarité (*“precarity”*), la question de savoir si cette catégorie peut produire une subjectivité collective capable d'action politique reste ouverte » (p. 157). Pour elle, cette question se joue notamment dans la rivalité entre des « pratiques préfiguratives » politiques, qui collectivisent les affects du travail précaire, et celles qui, comme le *coaching*, les privatisent. Dans « *Precariedad everywhere?!* », M. Casas-Cortés et S. Cobarrubias (chapitre 13) examinent la proposition militante espagnole de « repenser la distinction nationaux/étrangers à travers l'expérience de la précarité » (p. 180), dans une convergence entre migrants venus du Sud et jeunes diplômés que la crise pousse à émigrer. Les trois dernières contributions, rassemblées dans une partie d'« aperçus conceptuels », sont, en effet, de facture plus théorique. Le New-Yorkais A. Ross (chapitre 14) se demande si l'essor récent du travail gratuit, sous de multiples formes (capture de travail digital, travail en prison, abus de bénévolat, etc.), ne déborde pas les critiques du travail précaire auxquelles il contribuait quelques années plus tôt⁴. I. Lorey (chapitre 15) revient sur les rapports entre précarité, (in)dépendance, et *care*. Enfin, A. Mitropoulos (chapitre 16) propose une réflexion ambitieuse sur la mise en place des statistiques

3 Voir aussi sa *Théorie générale du précaire*, Amsterdam, Institute of Network Cultures, 2017 (<http://networkcultures.org/blog/publication/general-theory-of-the-precaire/>, consulté le 26 novembre 2018).

4 *Nice Work if You Can Get It : Life and Labor in Precarious Times*, New York, New York University Press, 2009.

de l'emploi précaire en France et la façon dont l'État aurait fait face à l'augmentation de l'incertitude imposée aux ménages. Cependant, son usage de la sociologie de la quantification se démarque, par un recours très imaginatif aux interprétations philosophiques, de la sobriété ordinaire dans ce courant de recherches.

Au final, les deux ouvrages se rejoignent pour chercher dans des précarisations multiples les sources centrales de conflits sociaux porteurs d'un potentiel de progrès au XXI^e siècle. Cependant, leurs démarches divergent : instituer un acteur social en propulsant le précaire de la sociologie à la politique, chez Standing, ou assembler des aperçus d'expériences géographiquement disparates, que rapprochent néanmoins, au-delà de l'usage d'un mot qui laisse plusieurs auteurs perplexes, des analyses transversales comme celles d'A. Ross et I. Lorey. Ces deux essais doivent être rapprochés de tentatives menées depuis le champ francophone¹ pour comprendre les enjeux et les limites de l'internationalisation d'une famille lexicale qui joue un rôle important dans la politisation des inégalités contemporaines, ou dans son échec.

*
* *

Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs de l'utopie à la réalité, Sarah Abdelnour, PUF, Coll. « Humensis », 2018, PUF, 348 pages.

Clémence AUBERT-TARBY
PSB Paris School of Business

Depuis près de cinquante ans, la création d'entreprise est présentée comme une mesure active qui a pour double effet de sortir les individus du chômage mais aussi de contribuer à la croissance économique. Cependant,

¹ Voir J.-C. Barbier : « "Employment precariousness" in a European cross-national perspective. A sociological review of thirty years of research », Document de travail du Centre d'Économie de la Sorbonne, 2011, ainsi qu'A. Mazières-Vaysse, G. Mensitieri et C. Tasset (dir.), « Précarité, précaires, précaire. Allers-retours internationaux », Dossier de la revue *Émulations*, 2019.

ce sont les cadres qui ont eu tendance à davantage mobiliser ces dispositifs mis en place depuis le milieu des années 1970 jusqu'à la fin des années 2000. Et s'il était aujourd'hui devenu facile et accessible à tous de créer son entreprise individuelle ? Tel est l'objectif affiché de la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur en 2009, sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Si le régime existe toujours aujourd'hui, son élaboration et sa pérennité n'ont pas été chose aisée. L'ouvrage de Sarah Abdelnour, issu de ses recherches doctorales réalisées entre 2008 et 2012, propose une riche analyse du dispositif, « depuis les ministères jusqu'au domicile des auto-entrepreneurs » (p. 16). Le livre comporte deux parties, chacune composée de trois chapitres. La première partie s'intéresse aux décisions politiques et au contexte historique qui ont conduit à la proposition et au vote de la loi créant le régime de l'auto-entrepreneur. La deuxième partie est, quant à elle, consacrée aux vécus des auto-entrepreneurs. Au total, l'auteure a rencontré près de soixante personnes, acteurs de la décision politique ou auto-entrepreneurs. Ces derniers se sont tous inscrits en tant qu'auto-entrepreneurs en 2009. Ce sont majoritairement des femmes² et les profils sont très variés, car l'auteure souhaitait avoir un panel aux caractéristiques contrastées : en termes d'âge (de 20 à 62 ans), de diplôme (du brevet jusqu'au doctorat), de secteur (de la photographie au contrôle de gestion en passant par le nettoyage) ou encore de lieu d'exercice de l'activité (plusieurs départements d'Ile-de-France).

Pour introduire son propos (premier chapitre), Sarah Abdelnour rappelle que le salariat est, depuis le milieu du XIX^e siècle, la « condition de travail majoritaire » (p. 27). Cependant, la part des non-salariés dans l'emploi total ne cesse d'augmenter, particulièrement depuis le début des années 2000. Et l'arrivée du statut d'auto-entrepreneur a contribué à accélérer cette augmentation depuis 2009. En effet, les non-salariés représentent environ 11 % de l'emploi total aujourd'hui, contre moins de 9 % en 2000. Pour mieux comprendre l'élaboration du régime de l'auto-entrepreneur, l'auteure remonte aux années 1970, avec l'aide, désormais bien connue, aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise (ACCRES) établie en 1977. En pratique, cette mesure est toutefois majoritairement orientée sur les chômeurs les plus qualifiés. Il faut attendre la fin des années 1990 pour que ce droit d'entreprendre puisse être

2 On compte un tiers d'hommes dans l'échantillon uniquement, alors qu'en France 60 % des entreprises individuelles sont créés par des hommes (source : INSEE).

envisagé comme accessible à un plus grand nombre de personnes et non nécessairement très qualifiées. Ainsi, de la fin des années 1970 au début des années 2000, la création d'entreprise est présentée par les gouvernements successifs comme une réponse sérieuse pour sortir du chômage de masse.

Dans la continuité historique, le deuxième chapitre s'intéresse plus spécifiquement à la fin des années 2000 et à l'élaboration du régime de l'auto-entrepreneur. Si celui-ci a été présenté par ses défenseurs comme novateur, voire révolutionnaire, l'auteure souligne qu'il existait déjà des mesures semblables telles que le régime microfiscal de 1991 ou le régime microsociet de 2003. Pourtant, ce qui peut réellement être vu comme nouveau, et c'est ce qui a d'ailleurs suscité un certain engouement, c'est que pour la première fois un statut permet le cumul des revenus et s'adresse à tout le monde sans exception (chômeurs, retraités, étudiants ou encore salariés), y compris les moins qualifiés. La mesure a en effet été présentée comme permettant « l'ascension sociale de personnes disposant de très peu de ressources » (p. 78). De plus, la possibilité de cumul des revenus correspond parfaitement au désormais célèbre adage « travailler plus pour gagner plus » du gouvernement de l'époque. Ainsi, « [E]n faisant de l'entrepreneur la nouvelle figure de l'héroïsme populaire en temps de crise, et ainsi la figure antinomique de l'assisté, Hervé Novelli³ et ses collaborateurs ont pu obtenir des soutiens politiques stratégiques, et surmonter un ensemble de réticences » (p. 68). Le 4 août 2008, la création du régime de l'auto-entrepreneur⁴ est donc votée, permettant aux entreprises individuelles dans le secteur du commerce et de l'artisanat⁵ de se multiplier.

Malgré tout, les opposants restent nombreux : soit parce que cette mesure est vue comme un outil pour manipuler les chiffres du chômage, soit parce que le dispositif est accusé d'encourager la pluriactivité à l'excès et de fragiliser le salariat. C'est l'objet du chapitre trois que de

3 À l'époque, Hervé Novelli est secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises, du Tourisme et des services. Il assoit sa légitimité sur le fait que lui-même a déjà dirigé deux entreprises et qu'il est par conséquent un homme de terrain qui connaît les problématiques de création et de gestion d'une entreprise.

4 Précisons que la loi Pinel de 2014 modifie l'intitulé du régime qui devient celui de « micro-entrepreneur ». Le terme « auto-entrepreneur » disparaît, même s'il subsiste toujours dans le langage courant des acteurs concernés.

5 Dégageant des chiffres d'affaires inférieurs à 80 000 euros par an pour les activités de vente et 32 000 euros par an pour les activités de service et les professions libérales.

montrer comment le régime s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui, malgré des oppositions fortes. Au-delà des contestations de la part d'opposants politiques au gouvernement en place, les principales tensions concernent les artisans. En effet, l'artisanat est construit autour de qualifications précises qui constituent des barrières à l'entrée. Or, la création d'une entreprise individuelle est devenue possible pour tous, avec le régime de l'auto-entrepreneur, sans logique de métier et sans l'assurance de qualifications minimales. Les organisations professionnelles artisanales ont donc dénoncé « une concurrence déloyale pour les artisans et qui permet de légaliser du travail au noir » (p. 121). De plus, le régime est aussi accusé d'engendrer des effets d'aubaine plutôt que de réellement encourager la création d'entreprises. En dépit de ces oppositions, l'auto-entrepreneuriat s'est maintenu malgré les alternances politiques depuis 2009 et a aussi engendré la création de nouveaux acteurs tels que l'association UAE (Union des Auto-Entrepreneurs) ou encore la FEDAE (Fédération des Auto-Entrepreneurs). Sarah Abdelnour voit dans la pérennisation du régime un élément phare permettant la « dynamique plus large d'ubérisation et d'externalisation des travailleurs dans l'économie digitale » (p. 143).

Après avoir analysé l'élaboration du statut de l'auto-entrepreneur et sa pérennisation, l'auteure consacre les trois chapitres suivants à mettre en lumière ce que le régime de l'auto-entrepreneur a produit sur le terrain. Elle présente la variété de profils des auto-entrepreneurs dans la société française. S'il est difficile d'établir un profil type, les revenus des auto-entrepreneurs sont plutôt faibles. Seule la moitié des auto-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires positif (et non nul) tandis que seuls « 5 % d'auto-entrepreneurs déclarent plus 5 000 euros par trimestre » (p. 170). Les situations sont très hétérogènes et les auto-entrepreneurs sont aussi bien « des actifs et inactifs, des stables et des précaires, des cadres et des ouvriers, des jeunes et des retraités » (p. 171). Pour 45 % des auto-entrepreneurs, l'activité exercée avec ce statut est complémentaire, source de revenus plus ou moins accessoires. Mais globalement, la fragilité des situations reste majoritaire, particulièrement pour ceux qui sont auto-entrepreneurs exclusifs et qui sont souvent moins qualifiés. L'auteure centre ensuite son analyse sur les auto-entrepreneurs qu'elle a rencontrés. Il ressort de la lecture de leurs parcours et de leurs expériences que ces personnes sont d'abord dans une démarche de recherche d'emploi plutôt que de création d'entreprise. Ce régime est une sorte de

« modalité d'embauche », finalement assumée plutôt que choisie (p. 179). L'auto-entrepreneuriat apparaît, dans certains cas, comme une situation de salariat déguisé, l'employeur pouvant ainsi gérer la main-d'œuvre de manière plus flexible. Sarah Abdelnour montre en effet que l'objectif est clairement, pour l'employeur, de contourner un certain nombre d'obligations administratives, légales ou économiques. Le recours à des auto-entrepreneurs est présent pour des entreprises du secteur privé mais également du secteur public dans un contexte de rigueur budgétaire. C'est finalement une lecture en termes de segmentation du marché du travail que l'on retrouve par l'utilisation de ce statut : au sein des entreprises il y a d'une part un cœur (de plus en plus petit) de travailleurs stables et protégés et d'autre part, la gravitation d'un nombre croissant de travailleurs externalisés et en contrats précaires (Atkinson, 1984).

L'avant dernier chapitre donne à voir comment les individus en viennent à s'inscrire comme auto-entrepreneurs. Sur la base d'une trentaine d'entretiens, l'auteure identifie quatre grands types d'usage sans toutefois constituer une typologie stricte : compléter un revenu principal, pour des salariés ou des retraités ; gérer une situation de chômage et créer son entreprise, d'une part pour éviter l'ennui, d'autre part pour se valoriser ; trouver du travail pour des jeunes en insertion professionnelle ; enfin, quitter le salariat pour d'anciens salariés qui aspirent à l'indépendance, ne trouvant bien souvent pas la reconnaissance et l'autonomie nécessaires dans l'emploi salarié. Le régime a permis également d'officialiser, au moins en partie, le travail au noir lorsque les montants générés par des activités non déclarées devenaient trop importants. Sarah Abdelnour constate que « [S]i le passage par l'auto-entrepreneuriat est finalement bien accepté, les raisons sont multiples : un fatalisme face à la pénurie d'emploi, le jeune âge et la logique d'insertion professionnelle » (p. 239). Deux facteurs clés sont toutefois nécessaires pour se lancer dans cette aventure entrepreneuriale : il faut un soutien familial suffisant (conjoint à la rémunération élevée et en contrat stable, location d'un appartement à un prix dérisoire par exemple) pour supporter la précarité de l'activité. De plus, le salariat apparaît comme un point d'appui essentiel pour les auto-entrepreneurs qui sont également chômeurs indemnisés, ou bien lorsqu'ils exercent une activité salarié en complément⁶.

6 Cela n'est pas sans rappeler les logiques à l'œuvre pour les individus en portage salarial. Voir sur ce point, Louvion (2018).

Après avoir présenté l'élaboration du dispositif ainsi que les vécus des auto-entrepreneurs, l'auteure montre enfin plus clairement les limites du statut dans le sixième et dernier chapitre : elle envisage l'auto-entrepreneuriat comme un élément qui « détricote le système salarial par le bas » (p. 258). En effet, par la dimension individuelle de l'auto-entrepreneuriat et le centrage sur soi que ce statut induit, la mobilisation collective s'en trouve affaiblie. Pour l'auteure, le salariat permet l'engagement syndical et politique. Les auto-entrepreneurs, dans la sphère de l'indépendance, se trouvent écartés de toute dynamique collective et solidaire. Nous pouvons ici toutefois émettre une réserve. Les auto-entrepreneurs ne semblent pas dénués de tout moyen d'action collective. Les mobilisations collectives traditionnelles sont certes inexistantes, mais de nouvelles façons d'agir ensemble émergent, au travers de collectifs par exemple⁷. Malgré tout, les auto-entrepreneurs doivent souvent se débrouiller seuls pour comprendre le fonctionnement du régime, quels sont les interlocuteurs adéquats, etc. Sous une apparente simplicité (devenir auto-entrepreneur « en quelques clics » pour reprendre l'expression des promoteurs du régime), Sarah Abdelnour montre bien qu'en réalité « les démarches se sont révélées plus compliquées qu'escompté, et cette indépendance solitaire est émaillée de méconnaissances, d'incertitudes et de cafouillages face à de nouveaux interlocuteurs administratifs » (p. 264). La réalité des auto-entrepreneurs peut donc paraître plus complexe. La charge de travail qui découle de la création de son entreprise individuelle est aussi présentée comme plus conséquente pour les individus qui exerçaient autrefois la même activité en tant que salarié. Cependant, la contrepartie est « un sentiment fréquent d'une autonomie gagnée » (p. 261). Ainsi, si augmentation de revenus il y a en tant qu'auto-entrepreneur, elle « se fait au prix de longues heures de travail, dont certaines ne sont que peu visibles et les tensions avec le patron ont parfois cédé le pas à celles avec la clientèle » (p. 272). Finalement, les auto-entrepreneurs rencontrés semblent accepter les difficultés du travail indépendant en contrepartie de la valorisation que le fait de « travailler pour soi » engendre (p. 278). Si les limites du statut sont bien exposées dans ce chapitre, l'auteure pointe aussi le fait que le « salariat »

7 Voir Aubert-Tarby C. et Aubouin N., 2019, « L'inscription des formes atypiques de travail dans des espaces partagés : le cas des collectifs de pigistes », in *Management International*, 23(5).

devrait réfléchir aux conditions d'émancipation des travailleurs, pour qu'autonomie et estime de soi soient (re)trouvées. Les partenaires sociaux pourraient ainsi être mobilisés pour penser cela ensemble.

Finalement, l'ouvrage de Sarah Abdelnour fournit une analyse riche de l'auto-entrepreneuriat, du contexte de son élaboration à son vécu par les premiers inscrits. Toutefois, on peut regretter que l'auteure, qui illustre des distorsions dans l'utilisation du régime (avec plusieurs cas de salariat déguisé), n'exploite pas davantage cette piste. Par exemple, l'auto-entrepreneuriat est pratiqué dans des secteurs où il est pourtant interdit parce qu'il existe déjà des modalités de recours plus protectrices comme, par exemple, le secteur de l'information avec la présomption de salariat des journalistes pigistes, ou le spectacle avec le contrat à durée déterminée d'usage (Kaltenbach et Dini, 2013). Plus généralement, le lecteur aurait aimé trouver quelques recommandations de politiques publiques ou des pistes possibles pour endiguer les contournements et les abus d'usage du régime. Et d'autant plus que le régime de l'auto-entrepreneur, devenu celui du micro-entrepreneur en 2016, loin d'être voué à disparaître, est un élément clé de « l'ubérisation » de la société.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Atkinson J., (1984), « Manpower strategies for flexible organisations », *Personnel Management*, August, p 23-31.
- Kaltenbach P. et Dini M., (2013), « L'auto-entreprise après quatre ans d'existence : éléments d'évaluation et perspectives », *Rapport d'information du Sénat*, n° 696, 27 juin.
- Louvion A., (2018), « Indemnisés, mais pas chômeurs. Le portage salarial comme mise à disposition des allocations chômage pour les “travailleurs autonomes” », *Socio-économie du Travail*, n° 3-2018, p. 103-134.